



## Séparation concubin - lettre jaf pour garde enfant

Par **PAYET**, le **19/03/2009** à **15:02**

Bonjour,  
Je suis séparée avec le père de mon enfant de 2 ans, depuis quelques mois.  
Nous vivions en concubinage. Jusqu'ici nous "cohabitons" pour ne pas perturber notre fille.  
Nous envisageons de déposer une requête devant le JAF pour la garde, mais à ce jour aucune démarches n'a été faite.  
J'ai trouvé un appartement en location et je voulais savoir si je dois faire un courrier au JAF pour l'informer ? Si oui, que dois-je mettre dedans ? Car j'aimerais que notre enfant puisse venir chez moi une semaine sur deux et je ne voudrai pas que cela se retourne contre moi le jour de l'audience.  
Je vous remercie par avance pour votre réponse.  
Cordialement

Par **lawyer 57**, le **19/03/2009** à **15:08**

Bonjour PAYET,  
D'abord le JAF ne prendra en compte la demande présentée que si vous êtes déjà séparés.  
donc le changement de domicile est un préalable (puisque vous n'êtes pas mariés).  
Si la rupture se passe en bons termes avec votre concubin, vous pouvez saisir le JAF d'une requête conjointe dans laquelle vous lui demandez d'homologuer l'accord trouvé avec le père sur les conditions de garde et de droit de visite et d'hébergement, bien que ce dont vous faites état semble plutôt être une garde alternée.  
N'oubliez pas de prévoir une éventuelle pension alimentaire en indiquant les revenus et charges de chacun des parents (utile pour les révisions futures).  
Bonne journée

Par **PAYET**, le **19/03/2009** à **15:13**

Merci beaucoup de votre efficacité.rnbonne journée à vous également